

	District de Football des PYRENEES-ATLANTIQUES	COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS SENIORS Réunion du Mercredi 24 Juillet 2019	<i>Page</i> 1/1
	PROCES VERBAL		

Présents : Messieurs CAZAUX LEROU Michel (Président) – CRAVEIRO José - DESPOUYS Lucien - TETRY Serge.

Excusé : Monsieur BOBES Fernand.

La Commission des Compétitions Adultes s'est réunie en séance extraordinaire ce jour à 10 H 30, suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel en date du 11 juillet 2019, relative au dossier de l'US PAU PORTUGAIS (D3 équipe 2).

La Commission procède au nouveau calcul du Challenge du Fair- Play en D3 poule B pour l'équipe US PAU PORTUGAIS 2 :

- 34 avertissements = **17 points** décomptés **sur le permis** à points
- une suspension de 4 matches (au lieu de 10) = **3 points** décomptés **sur le permis** à points
- une suspension de 6 mois dont 2 avec sursis (donc 4 mois fermes au lieu de 6 mois fermes) = **5 points** décomptés **sur le permis** à points (au lieu de 3 points de retrait direct au classement général)
- une suspension de 6 mois (au lieu de 2 ans) = **3 points de retrait direct** au classement général (au lieu de 4 points)

Le décompte du permis à points fait donc apparaître un total de 25 points, ce qui donne lieu à l'application du **retrait d'un point** au classement général.

La Commission a effectué la mise à jour du classement général du championnat Départemental 3 poule B : PAU US PORTUGAIS (2) 3^{ème} avec 46 points (au lieu de 42 sur le classement homologué en Comité de Direction le 4 Juillet 2019).

Sont annexés à ce procès-verbal :

- le classement du challenge du Fair Play
- le classement général D3 poule B
- le classement général actualisé Seniors à 11.

Transmis au Bureau du Comité de Direction pour homologation.

Séance levée à 11 H 25.

La Commission Départemental des Compétitions Adultes

CAZAUX LEROU Michel